

Règlement du jeu concours

Les 10 ans de Doctissimo

Article 1

La société DOCTISSIMO, éditrice du site anniversaire.doctissimo.fr, le mini-site conçu à l'occasion des 10 ans du site Doctissimo.fr, Société Anonyme au capital de 72 450 euros, ayant son siège au 149 rue Anatole France, 92 300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 013 524, organise du 23 juin au 13 juillet 2010 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu concours pour les 10 ans de Doctissimo".

Article 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au jeu.

Article 3

Le jeu est présenté sur le site <http://anniversaire.doctissimo.fr> et accessible depuis des bannières publicitaires sur plusieurs sites du groupe Doctissimo et ses partenaires, des emailings et des bannières publicitaires dans les newsletters permettront également d'accéder au jeu concours du site des 10 ans de Doctissimo.

Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur la page dont l'adresse est la suivante :

<http://anniversaire.doctissimo.fr/concours/> et répondre correctement à la question qui lui est posée en cochant la bonne réponse parmi les 3 réponses proposées, et ce pendant toute la période de validité du jeu.

Ensuite, le participant doit indiquer ses coordonnées en remplissant les champs obligatoires indiqués par un astérisque, et il pourra choisir de cocher ou non la case correspondant à l'inscription aux newsletters de Doctissimo et de ses partenaires ; enfin pour valider sa participation au jeu concours, il devra alors cliquer sur « VALIDER ».

Il fera alors partie de la liste des participants au jeu concours pour les 10 ans de Doctissimo.fr.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Article 5

Le jeu concours des 10 ans de Doctissimo.fr est doté d'un lot unique d'une valeur d'environ 1600 euros.

Le premier participant ayant répondu correctement à la question, qui sera tiré au sort, remportera le lot mis en jeu sur ce concours. Il s'agit d'un séjour de 8 jours / 7 nuits à Agadir en hôtel 5 étoiles pour 2 personnes comprenant le transfert aéroport-hôtel-aéroport, l'hébergement en chambre double avec petits déjeuner, les assurances. Le départ s'effectuera dans l'un des aéroports de Paris. Le trajet domicile-aéroport de départ sera à la charge du gagnant, idem pour le retour. La réservation ne pourra avoir lieu qu'en dehors des vacances scolaires. Les photos disponibles sur les pages de concours ne sont pas contractuelles.

Article 6

Le 15 juillet 2010, le ou la gagnant(e) sera celui ou celle qui aura répondu correctement à la question et qui aura été tiré au sort sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING , huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Article 7

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.
Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 8

Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) par la Société Doctissimo dans un délai d'environ 4 semaines après la désignation du gagnant(e). Le nom de ce(tte) gagnant(e) sera indiqué sur le site. Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du gagnant(e) par un autre lot, ni contre sa valeur en espèce.
Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Article 9

Si les circonstances l'exigent, DOCTISSIMO se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tout lot non réclamé dans un délai de deux mois après le 15 juillet 2010 restera la propriété de DOCTISSIMO.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), DOCTISSIMO ne pourra être tenu responsable.

Article 10

DOCTISSIMO se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 11

DOCTISSIMO ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 12

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 13

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 14

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 15

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le

règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL : <http://anniversaire.doctissimo.fr/concours/> ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Jeu concours 10 ans Doctissimo - 9, place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret.

EXTRAITS DU REGLEMENT:

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 23 juin au 13 juillet 2010.

Règlement disponible sur <http://anniversaire.doctissimo.fr/concours/>